

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 février 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-02-15

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 février 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

19-02-16

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Tees, responsable de l'environnement et de l'urbanisme, nous informe qu'il y a eu une rencontre entre les membres de la Régie Intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) ce 11 février 2019. Monsieur Tees, énonce qu'il y a quelques ajustements à apporter afin d'assurer le bon fonctionnement des collectes. Les mauvaises conditions météorologiques ont rendu la tâche difficile aux chauffeurs, mais la Régie redouble d'effort afin d'améliorer la situation.

Steven Larose, maire, revient sur l'article paru dans le Journal de l'Information du Nord de la semaine passée; en lien avec la Régie Incendie Nord Ouest des Laurentides (RINOL). La Régie a mandaté une firme pour procéder à une

étude sur la possibilité d'un éventuel regroupement avec Le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant. Ce regroupement avait déjà été soulevé lors de la création de la RINOL. Aucune décision sera prise avant d'avoir analysé les résultats de ladite étude et de s'être penché sur les avantages que cela pourrait avoir sur la Régie.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-02-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de janvier 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 3 969.32 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-02-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 98 650.76 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no. 5274 à 5287 et no. 5305 à 5319:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - JANVIER		
	BELL MOBILITÉ	324.17 \$	SERVICES CELLULAIRES
	BELL CANADA	137.92 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	481.26 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	1 033.93 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	1 414.43 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	501.35 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	306.53 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	485.88 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	81.69 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 186.90 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 886.90 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	3 420.34 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	10 481.78 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN JANVIER	26 743.08 \$	

	À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER		
5274	MRC DES LAURENTIDES	2 259.56 \$	TÉLÉCOMMUNICATION + COMPOSTEURS
5275	STEVEN LA ROSE	187.29 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES
5276	BORÉAL MAÎTRES EN ÉLECTRICITÉ	1 497.39 \$	LUMINAIRES TERRAIN DE PÉTANQUE
5277	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	168.74 \$	TECHNICIENNE EN LOISIRS
5278	OFFICE MUNICIPAL HABITATION DE LABELLE	1 529.58 \$	PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER
5279	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	112.73 \$	ANALYSE D'EAU HSJB
5280	GUY LA IN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU HSJB
5281	LIBRAIRIE CARPEDIEM	52.40 \$	ACHAT DE LIVRES
5282	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	33.48 \$	SEL DEGLAÇAGE
5283	STAPLES CORPORATE EXPRESS CANADA	91.87 \$	FOURNITURE DE BUREAU
5284	ADMQ	895.65 \$	RENOUVELLEMENT ANNUEL + FORMATION
5285	SIMAG	198.33 \$	SUPPORT INFORMATIQUE
5286	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	672.60 \$	CHAISE ERGONOMIQUE
5287	ÉNERGIE SONIC	1 319.03 \$	HUILLE À CHAUFFAGE CASERNE & GARAGE
	CHÈQUES NO. 5288 À 5304 ANNULÉS		
5305	DHC AVOCATS	574.88 \$	ASSISTANCE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE 2019
5306	BIBLIO DES LAURENTIDES	3 537.55 \$	TARIFICATION 2019
5307	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	334.84 \$	LOYER BORNE SECHE
5308	SAAQ	292.17 \$	IMMATRICULATION DU CAMION
5309	CFP DES SOMMETS	41.39 \$	FORMATION EXCEL INTERMÉDIAIRE
5310	IMPRIMERIE LÉONARD	402.41 \$	ENVELOPPES AVEC LOGO DE MONTCALM

5311	PORTES DE GARAGE MONT-TREMBLANT	258.69 \$	RÉPARATION DE LA PORTE DE LA CASERNE
5312	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	26 219.12 \$	QUOTE PART 1ER VERS.
5313	MUNICIPALITÉ CANTON D'ARUNDEL	7 975.00 \$	ENTENTE DÉNEIGEMENT CH. LAC-BEAVEN
5314	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	541.34 \$	DENEIGEMENT STATIONNEMENT 4e VERS
5315	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	15 377.91 \$	DENEIGEMENT SECTEUR SUD 4e VERS
5316	EXCAVATION D.M.O INC.	5 658.87 \$	DENEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE 4e VERS
5317	MICHAEL DOYLE	120.15 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5318	VALÉRIE LABELLE	33.30 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5319	STÉPHANIE MORIN	300.00 \$	ATELIERS DE CIRQUE LOISIRS LAURENTIDES
	VISA DESJARDINS - PAIEMENT EN LIGNE		
	PUROLATOR	10.58 \$	ENVOIS DES ANALYSES D'EAU
	CANADON PALLIACCO	200.00 \$	RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES
	IKÉA	287.39 \$	DIVERS MATÉRIELS JEUX D'ENFANTS
	CATSPTS	271.17 \$	DIVERS MATÉRIELS JEUX D'ENFANTS
	CANADIAN TIRE	216.05 \$	DIVERS MATÉRIELS JEUX D'ENFANTS
	GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	34.48 \$	ARTICLE DE BUREAU
	CENTRE ÉLECTRONIQUE ST-JOVITE	51.74 \$	RÉPARATION ASPIRATEUR CENTRAL
		1 071.41 \$	
	TOTAL À PAYER POUR FÉVRIER	71 907.68 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

19-02-19

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

19-02-20

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 328-2019 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2019.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-1-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2004 SUR LES ANIMAUX

19-02-21

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 210-1-2019 modifiant le règlement numéro 210-2004 sur les animaux.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

19-02-22

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

6.7 INDEXATION SALARIALE 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

19-02-23

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général prévoit une progression salariale pour rendement satisfaisant et une progression pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a atteint l'ensemble des objectifs annuels de 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation tel qu'établi par Statistiques Canada de décembre 2017 à décembre 2018 est de 2%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019 au salaire du directeur général :

- Une progression salariale de 2% pour rendement satisfaisant ;
- Une progression salariale de 2% pour tenir compte de l'IPC.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 DÉSIGNATION D'UN(E) RESPONSABLE DU DOSSIER DES AÎNÉS SUR LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉES DE LA MRC DES LAURENTIDES

19-02-24

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des personnes âgées de la MRC des Laurentides (CASA) regroupe l'ensemble des établissements et organismes concernés par les personnes âgées et le soutien à domicile;

CONSIDÉRANT que l'une des préoccupations de ladite Table de concertation est de s'assurer que les aînés soient informés de tous les services et les ressources disponibles et que ceux-ci soient accessibles dans les 20 municipalités de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu de mandater Madame la conseillère Suzanne Dyotte à titre de personne responsable du dossier des aînés sur la Table de concertation des aînés de la MRC des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

19-02-25

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu;

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral des Laurentides-Labelle, M. David Graham, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm a procédé à l'embauche d'une adjointe administrative suite à un processus de planification et de gestion de la relève;

CONSIDÉRANT que Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, a accepté de réduire ses journées de travail à deux (2) jours semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité qu'à compter du 14 janvier 2019, la cédule de travail de Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est établie à 2 jours par semaine ou plus selon les besoins, suite à l'approbation du directeur général.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE PROJETÉ AINSI QU'À SON APPELLATION, AU 136, ROUTE DU LAC-ROND NORD - DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE

19-02-27

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée eu égard à l'implantation d'un bâtiment complémentaire projeté ainsi qu'à son appellation, au 136, route du Lac-Rond Nord a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.7.1 : Cours et marges de recul avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.2 PROJET DE CONSTRUCTION AU 179, CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD

19-02-28

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 179, chemin du Lac-Verdure Nord, lot 5 864 949;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de construction au 179, chemin du Lac-Verdure Nord, lot 5 864 949.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.3 PROJET DE CONSTRUCTION AU 71, CHEMIN DU LAC-RICHER NORD

19-02-29

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 71, chemin du Lac-Richer Nord, lot 5 864 829;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de construction au 71, chemin du Lac-Richer Nord, lot 5 864 829.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

S/O

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA FONDATION TREMBLANT VISANT À AMÉLIORER ET SÉCURISER LE PARC DES STATIONS AINSI QUE POUR LA CRÉATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION ADAPTÉS AUX ENFANTS DANS LES SENTIERS PÉDESTRES DU MONT LAROSE

19-02-30

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Fondation Tremblant est de venir en aide aux enfants de la région afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm tient au bien-être de ses familles et cherche à répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire venir en aide aux jeunes défavorisés de son territoire et leur assurer une meilleure qualité de vie afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique;

CONSIDÉRANT QUE le parc des stations à besoin d'éclairage pour rendre son utilisation plus adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le parc des stations nécessite l'installation de barrières pour limiter les sorties du parc et ainsi assurer la sécurité des enfants et la tranquillité des parents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut élaborer un système de panneaux d'interprétation adaptés aux enfants dans les sentiers du Mont Larose afin de promouvoir les activités familiales de plein air;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Parc des Stations financière pouvant être accordée

sont représentées comme suit:	REVENUS	DÉPENSES
Municipalité de Montcalm		
Achat d'équipement *		6 300 \$
Chargé de projet + électricien	4 000 \$	
Don Fondation Tremblant	6 300 \$	
	10 300 \$	6 300 \$
*Barrières:1 000 \$, éclairage: 2 lampadaires:5 300 \$		
Portion assumée par Municipalité de Montcalm		4 000 \$

Activités pour les jeunes - Gnome en route		
	REVENUS	DÉPENSES
Municipalité Montcalm		
Achat d'équipement *		4 500 \$
Chargé de projet et installation	2 000 \$	
Don Fondation Tremblant	4 500 \$	
	6 500 \$	4 500 \$
<small>*Gnomes et maisonnettes: 1000 \$, affiches sentier d'interprétation: 3 500 \$</small>		
Portion assumée par Municipalité de Montcalm		4 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur général :

- à déposer des demandes de subvention à la Fondation Tremblant pour les deux projets suivants :
 - Améliorer et sécuriser le parc des stations;
 - Implanter des panneaux d'interprétation adaptés aux enfants dans les sentiers pédestres du Mont-Larose et
- à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

S/O

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 février 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

19-02-31